

EUCO 7/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 mars 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 mars 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil européen portant nomination du vice-président de la
Banque centrale européenne

E 20467



Conseil européen

Bruxelles, le 12 mars 2026
(OR. en)

EUCO 7/26

Dossier interinstitutionnel:
2026/0801(NLE)

CO EUR 5
INST 34
UEM 88

ACTES JURIDIQUES

Objet: DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN portant nomination du vice-président de la Banque centrale européenne

DÉCISION (UE) 2026/... DU CONSEIL EUROPÉEN

du ...

portant nomination du vice-président de la Banque centrale européenne

LE CONSEIL EUROPÉEN,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 283, paragraphe 2,

vu la recommandation du Conseil du 26 janvier 2026 concernant la nomination du vice-président de la Banque centrale européenne¹,

vu l'avis du Parlement européen²,

vu l'avis du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne³,

¹ JO C, C/2026/707, 28.1.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/707/oj>.

² Avis du 10 mars 2026 (non encore paru au Journal officiel).

³ Avis du 25 février 2026 (JO C, C/2026/1307, 2.3.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/1307/oj>).

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à la décision (UE) 2018/509 du Conseil européen⁴, le mandat de M. Luis DE GUINDOS JURADO, vice-président de la Banque centrale européenne, expire le 31 mai 2026. Il est donc nécessaire de nommer un nouveau vice-président de la Banque centrale européenne.
- (2) Il convient que le Conseil européen nomme M. Boris VUJČIĆ, qui remplit toutes les conditions énoncées à l'article 283, paragraphe 2, du traité,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

⁴ Décision (UE) 2018/509 du Conseil européen du 22 mars 2018 portant nomination du vice-président de la Banque centrale européenne (JO L 83 du 27.3.2018, p. 15, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2018/509/oj>).

Article premier

M. Boris VUJČIĆ est nommé vice-président de la Banque centrale européenne pour une durée de huit ans, à partir du 1^{er} juin 2026.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ...,

Par le Conseil européen

Le président/La présidente
